

**Arrêté N°2023-44**

**Portant recevabilité des candidatures des responsables de 3 mentions de doctorat au sein de l'ED 483**

**La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'ED 483 ;
- Vu** l'arrêté électoral 2023-18 portant élection de 3 responsables de mentions de doctorat au sein de l'ED 483 ;
- Vu** les candidatures reçues dans les délais impartis,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Candidatures recevables**

Les candidatures de responsables de mentions de doctorat ci-dessous sont déclarées recevables :

- Valérie PUEYO (doctorat d'ergonomie)
- Cécile REGNAULT (doctorat architecture)
- Jean-Louis GAULIN – responsable titulaire / Olivier CHATELAN – responsable suppléant (doctorat d'histoire)

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera notifié aux membres du Conseil de l'ED 483, et mis en ligne sur le site internet de l'Université, ainsi que sur le site de l'ED 483.

Fait à Lyon, le 22 février 2023

  
Nathalie DOMPNIER

